

Image not found or type unknown



Saisie bancaire rapide et jex

Par **flo030**, le **27/04/2011** à **21:46**

Bonjour, mon fils qui a 19 ans vient d'avoir une saisie bancaire la signification a eu lieu le 24 mars, la saisie 2 jours après malgré un dialogue de sourd avec l'huissier qui ne veut rien entendre pour des délais de paiement 200 / euro par mois pour une somme de début de 2000 euro, mon fils avait été condamné à verser à son ancien employeur 2000 euro dont le premier versement devait avoir lieu le 10/02/2011 mais suite à un important problème de voiture j'ai envoyé un chèque de 400 euro pour février et mars 2011 à mon créancier le 10/03/2011 hors celui-ci a vu l'huissier le 14 mars en disant qu'il n'avait rien reçu, je sais que j'aurai du payer le 10 février mais là entre les frais d'huissier et la banque 900 euro de plus un peu cher payer d'autant que l'huissier ne veut rien entendre comme délai de paiement comme avant 200 euro/mois me conseillez-vous d'aller au JEX? MERCI d'avance Geoffrey

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **23:34**

Le créancier a le droit de refuser des délais de paiement. Le JEX peut être une solution, mais rien ne dit qu'il donnera des délais, ça dépend du contexte

Par **flo030**, le **28/04/2011** à **09:16**

bonjour, je vous remercie mimi et vous demande une dernière question si le JEX me donne tort aurai-je en plus d'autres frais (de mon créancier etc...)???? MERCI

Par **Solaris**, le **28/04/2011** à **09:27**

Bojour, oui cela est possible et surtout la saisine du jex n'interrompt pas les poursuites.